



ORGANISATION ET CONTENU DE LA FORMATION ANIMATEUR EQUITATION

1. Le parcours individualisé de formation

a. La formation :

La durée de la formation s'effectuera sur une durée **10 mois**, du 1^{er} septembre au 30 juin.

Le volume horaire global minimal de la formation est de **500 heures** avant prise en compte des éventuelles adaptations individuelles prescrites à l'issue du positionnement.

La formation est organisée selon les modules de formation et les volumes horaires de base suivants :

Module 1 : Prise en charge des publics et encadrement des activités équestres – 250h

- Les fondamentaux de l'accueil et de l'information
- Communication au sein de l'équipe d'encadrement et avec les pratiquants et leur famille
- Connaissance des principaux produits éducatifs d'un établissement équestre
- Connaissance des publics enfants et leurs particularités
- Connaissance des publics adolescents et de leurs particularités
- Connaissance des publics adultes et de leurs particularités
- Connaissances des publics spécifiques : handicap, insertion, séniors, sport santé, ...
- La posture, le rôle et la responsabilité de l'animateur
- Pédagogie : stratégies et démarches d'apprentissage, communication pédagogique
- Préparation et conduite de séances et de cycles d'apprentissage et d'animation
- Gestion de la sécurité en situation d'animation
- Gestion de la sécurité en extérieur
- Les techniques d'animation : le jeu, l'aménagement du milieu, gestion de l'espace et des déplacements, gestion du groupe, ...
- Progression du cavalier : plan fédéral de formation

Module 2 : Maîtrise des techniques équestres – 100h

- Travail à pied : travail à la longe enrênée et à l'obstacle, travail aux longues rênes
- Travail sur le plat
- Travail à l'obstacle
- Travail à l'extérieur et en terrain varié
- Préparation d'un équidé pour le transport
- Embarquer et débarquer un équidé



Module 3 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures – 80h

- Connaissance des poneys : races, catégories de taille
- Connaissance des équidés : bien être équin, monde sensoriel, comportements, modes de vie et relations sociales
- Alimentation et abreuvement des équidés
- Soins courants, périodiques et de premiers secours des équidés
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des lieux de vie des équidés
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des infrastructures et des aires de pratiques.

Module 4 : Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire – 70h

- Préparation d'animations et de stages équestres à partir des activités de la structure ou des ressources fédérales
- Promotion des activités de la structure équestre
- Réglementation de l'encadrement professionnel des APS et de l'accueil de mineurs
- Environnement institutionnel et obligations réglementaires et en matière d'hygiène et sécurité de la structure équestre
- Réglementation du transport d'équidés
- Les ressources et produits fédéraux

b. Stage de mise en situation professionnelle.

Stage de Mise en situation Professionnelle : environ 800 heures.

La formation à la certification professionnelle mentionnée comprend un stage de mise en situation professionnelle dont le volume horaire minimal est de 60% du volume horaire de formation prescrit lors du positionnement.

Le stage doit permettre au candidat d'aborder les situations professionnelles suivantes :

- ✓ Développement d'une **posture professionnelle adaptée** : ponctualité, politesse et relationnel, image et propreté, rigueur et constance, implication et engagement, curiosité et remise en question, initiative et créativité,
- ✓ **Accueil** et prise en charge des différents **publics**,
- ✓ **Encadrement** en sécurité de **séances d'équitation à poney** pour les tranches d'âge de moins de 6 ans, de 6 à 9 ans et de 10 à 12 ans,
- ✓ **Encadrement** en sécurité de **séances d'équitation à cheval** pour les publics suivants : enfants de 12 à 14 ans, adolescents et adultes,
- ✓ **Encadrement** en sécurité de **promenades** équestres,
- ✓ **Organisation** et promotion d'**animations** adaptées aux différents publics,
- ✓ **Entretien** de la **cavalerie** d'école à pied, sur le plat, à l'obstacle et en extérieur,
- ✓ **Soins et entretien** de la cavalerie d'école,



- ✓ **Propreté, hygiène**, entretien et sécurisation des **lieux de vie** des équidés,
- ✓ **Propreté, hygiène**, entretien et sécurisation des **infrastructures et des aires de pratiques**
- ✓ Préparation au **transport** et convoyage **d'équidés** dans le respect de la réglementation en vigueur

2. Calendrier prévisionnel de la session de formation

a. Dates de sélection

La **sélection** des candidats se fera **de juin à août**, mais peut également se faire en cours d'année.

b. Dates du positionnement

Les candidats seront **informés** de leur réussite ou de leur refus **15 jours après avoir passé l'entretien orale et l'épreuve à cheval**, pour **commencer leur formation début septembre**. Si le candidat « arrive » en cours d'année civile, le positionnement peut être envisagé sous quinze jours.

c. Calendrier prévisionnel d'une session de formation

Pour les candidats désirants entrés en formation début septembre (ce qui est le cas le plus courant), voici le calendrier prévisionnel :

- ✓ A partir du mois de mai : réception des candidatures
- ✓ Entre juin et août : étude des candidatures, entretien avec les candidats, évaluation de leur niveau équestre, évaluation de leur motivation.
- ✓ Après chaque entretien individuel, sous 15 jours : positionnement de la structure de formation et choix du ou des candidats pour l'entrée en formation
- ✓ Début septembre : début de la formation des modules qui seront dispensés de la façon suivante :

Organisation hebdomadaire (donnée à titre d'information, données non contractuelles) :

- ✓ Le lundi : Matin, formation théorique, après-midi, maîtrise des techniques équestres
- ✓ Le mardi : Matin, formation théorique, après-midi, maîtrise des techniques équestres

Pendant les vacances scolaires (vacances de Toussaint, vacances de février et vacances de Printemps), les élèves seront dans leur structure de stage.

Cette période de formation s'étendra du 1^{er} septembre de l'année N au 30 juin de l'année N+1 selon la disponibilité du candidat et de l'organisation de la structure de formation.



3. Evaluation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique

En début de formation, une vérification des compétences professionnelles des candidats sera effectuée sur une durée de 15mn avec un groupe d'au moins 4 pratiquants de niveau Galop 1 à 3.

Cette évaluation **permettra d'encadrer des activités équestres** en sécurité.

Cette vérification permettra d'attester des compétences du stagiaire qui sont :

- ✓ évaluer les risques objectifs liées à la pratique des activités équestres
- ✓ anticiper et prévenir les risques potentiels pour le pratiquant
- ✓ maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- ✓ mettre en œuvre une séquence pédagogique d'animation des activités équestres en sécurité

Cette évaluation sera attestée sur le livret de formation électronique du stagiaire